AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1862
FR0010667147-FS0873

12 août 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

COFACE SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 août 2016, la société Schroder Investment Management Limited[1] (31 Gresham Street, Londres EC2V 7QA, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients[2], a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 août 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société COFACE SA et détenir, pour le compte desdits clients, 8 093 086 actions COFACE SA représentant autant de droits de vote, soit 5,15% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions COFACE SA sur le marché.

[1] Contrôlée par Schroders Plc. Il n'y a pas d'autres actions COFACE SA détenues indirectement par Schroders Plc (ou ses filiales) où les droits de vote peuvent être exercés, à part ceux déclarés ci-dessus. Il n'est pas tenu compte des actions détenues indirectement au nom des clients qui ont choisi de conserver les droits de vote.
[2] En tant que « discretionary fund manager ».
[3] Sur la base d'un capital composé de 157 248 232 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.